

N° D'agrément Clévacances : 68MS028/04/47 Catégorie : 3 Clés Capacité labellisée : 2 personnes

Adresse de la location : 61a rue des Vignerons, 68750 Bergheim

Prix de la location : € pour nuits. **Acompte** € versés à la réservation.

Options : Draps (lit fait à l'arrivée) + 8€ oui non

Serviettes de toilette (2 draps de bain, 2 serviettes, 2 gants) + 5€ oui non

Nettoyage de fin de séjour + 25€ oui non

Période de location, date et heure : Début : / / 20.... à 15 Heures

Fin : / / 20.... à 10 Heures 30

Nom et adresse du locataire :

Téléphone :

Adresse E-mail: /

Nom et adresse du propriétaire : **Christine et Marc MAUGUIN**

Téléphone : 03 89 73 80 93

61 rue des Vignerons

E-Mail : gite.maison.bleue@orange.fr

68750 BERGHEIM France

Dispositions générales : Le présent contrat définit les conditions de location de la maison meublée désignée ci-dessus. Il a pour but de définir les conditions de réservation et de séjour, en location saisonnière, de cette maison meublée dont la fiche descriptive est jointe au présent contrat. Cette maison est destinée à un usage de location familiale et ne convient pas à une location de type collectivité. Les propriétaires s'engagent à assurer, eux-mêmes, l'accueil des locataires le jour prévu de leur arrivée, afin de faciliter leur installation, leur séjour et la découverte de la région. Les relations entre propriétaire et locataire sont basées sur la confiance. Les locataires s'engagent à respecter les biens loués et à les restituer en bon état. Le locataire ne peut, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification, rature ou surcharge, n'est acceptée dans la rédaction du contrat, sans l'accord des deux parties.

Versements : La réservation devient effective quand le locataire verse les arrhes s'élevant à 30% du montant de la location du séjour, avant la date convenue au moment du contact avec le propriétaire. Le solde est versé, le jour de l'arrivée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date initialement prévue du début de la location.

Dépôt de garantie : La relation étant basée sur la confiance, aucun dépôt de garantie n'est demandé. Cependant en cas de perte ou de dégâts qui pourraient être occasionnés aux installations, objets, mobiliers ou autres, un dédommagement d'un montant déterminé par accord amiable entre propriétaire et locataire sera demandé. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou à défaut par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Le complément pour dédommagement sera à verser dans les trois mois suivant la location.

Arrivée : La location commence, sauf accord préalable, le samedi à 15 heures. Le locataire devra préciser l'heure approximative à laquelle il pense arriver. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Un des propriétaires est présent pour vous accueillir, il vous fait visiter la maison et vous informe de tous les détails pratiques. Le propriétaire et le locataire effectuent un état des lieux. Le propriétaire remet au locataire un inventaire des objets et des meubles ainsi que les clés des biens loués.

Départ : La location se termine le samedi à 10 heures 30 ou à une heure convenant au propriétaire après l'état des lieux de sortie. Avant l'état de lieux de sortie, le locataire doit restituer les locaux dans l'état ou il les a trouvés : rangement des objets, remise en place des meubles, sols propres, réfrigérateurs vidés, poubelles vidées et sorties. S'il ne prend pas l'option de nettoyage de fin de séjour, le locataire doit effectuer le ménage complet des biens loués. Dans tous les cas le réfrigérateur, la plaque électrique et le four seront à restituer propre. Les poubelles correctement emballées sont à déposer dans les emplacements prévus. Le locataire restitue les clés.

Utilisation des lieux : Le locataire joui de la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'a trouvée à son arrivée. Une option de ménage de fin de séjour peut être proposée par le propriétaire, celle-ci englobe le nettoyage courant des sols et sanitaires. Le nettoyage des éléments de cuisine et de la vaisselle restant à la charge du locataire. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire est remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Le locataire s'oblige à entretenir en parfait état les installations sanitaires, électriques et de chauffage. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge du locataire, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous-location est interdite au locataire désigné, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat. Le montant intégral du loyer reste acquis ou dû au propriétaire. Les locaux loués sont à usage d'habitation, excluant toute activité professionnelle, commerciale, artisanale de quelque nature qu'elle soit. Le propriétaire fournit le logement conforme à la description qui en est faite sur la fiche descriptive remise avec le présent contrat.

Nombre de personnes : Le logement est pour deux personnes, un lit bébé peut éventuellement y être ajouté par le locataire.

Charges : Les consommations d'eau, de gaz, d'électricité sont prises en compte dans le prix de séjour.

Etat des lieux et inventaire : L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements sont faits en début et en fin de séjour par le propriétaire et le locataire. En cas de non-réalisation de l'inventaire fourni à l'arrivée, impossibilité ou choix du locataire, il disposera de 24 heures pour vérifier l'inventaire fourni et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. En cas de non-réalisation de l'état des lieux au départ, en raison d'un choix du locataire ou en raison d'une heure de départ autre que celle prévue initialement au contrat, et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectue unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine, et un dédommagement sera défini comme précisé au chapitre "Dépôt de garantie".

Linge : les draps, taies d'oreillers, torchons et autre linge de maison sont en principe apportés par le locataire. Une option de location du linge de maison, drap, taies d'oreillers, serviettes de toilette et torchons est cependant proposée par le propriétaire. La literie doit être utilisée normalement, en particulier le couchage se fait avec draps et taies d'oreiller.

Extérieurs : la pelouse est tondue régulièrement à la charge du propriétaire.

Téléphone: Le téléphone du propriétaire peut être utilisé en cas d'urgence,

Conditions d'annulation : Toute annulation faite par le locataire doit être notifiée par lettre, télécopie ou message internet adressé au propriétaire.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour : le versement des arrhes reste acquis au propriétaire.

-L'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le versement des arrhes reste acquis au propriétaire et le solde de la location sur la période prévue reste dû, sauf accord contraire du propriétaire.

-Si le client ne se manifeste pas le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son meublé et le solde de la location sur la période prévue reste dû, sauf accord contraire du propriétaire.

-En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement sur la durée complète prévue au présent contrat reste intégralement acquis au propriétaire, sauf accord contraire du propriétaire.

Toute annulation faite par le propriétaire, avant le début du séjour est notifiée au locataire par lettre recommandée avec avis de réception ou par télégramme. Le locataire, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, est remboursé immédiatement des sommes versées.

Litiges ou réclamation : Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable. Mais, à défaut d'accord amiable, entre le locataire et le propriétaire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Le contrat de location est imprimé en deux exemplaires sur papier à partir de cette source. Chaque document obtenu est signé par les 2 parties. Merci d'en retourner un exemplaire signé au propriétaire.

Signatures datées et accompagnées de la mention "lu et approuvé"

Christine Mauguin

lu et approuvé

le __ / __ / ____

Signature du propriétaire

Nom – Prénom - Date

Signature du locataire

Nom – Prénom - Date